

Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 4 février 2021

L'an deux mil vingt et un, et le quatre du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PEREZ Fernand, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Secrétaire de séance : M. Régis QUINTA

En préambule de l'assemblée, M. le Maire remercie les membres de leur participation au séminaire avec les représentants de la CCCLA.

Point 1 : autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement en section d'investissement avant le vote du budget - entre le début de chaque exercice et la date d'approbation du budget, Mr le Maire ne peut engager, liquider et mandater des dépenses afférentes à la section d'investissement que sur autorisation expresse du Conseil Municipal et ce dans la limite du quart des crédits de l'exercice antérieur, déduction faite des crédits liés au remboursement de la dette. Les crédits d'investissement de l'exercice 2020 s'élevaient à 253.944 €. Mr le maire est autorisé à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 63.486 €. Adopté à l'unanimité.

Point 2 : convention pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATD11 - Mr le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il propose de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) en vue du projet d'aménagement et de sécurisation de la RD 218, au droit de l'école de l'Auta. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : ajustements au projet de PLU – La commission communale chargée du PLU a travaillé à quelques rectifications du projet du PLU : intégration de nuanciers, stationnement, clôture, accès. Adopté à l'unanimité. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 4 : autorisation encaissement fonds de l'Association de l'Age d'Or avant clôture des comptes bancaires – Vu les PV des assemblées générales extraordinaires de l'association de l'Age d'Or, compte tenu que la Banque Postale a informé de la clôture des comptes, Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'encaissement du solde des comptes bancaires de cette association. Ces fonds seront restitués à l'Association de l'Age d'Or si celle-ci reprend ses activités. Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Association Anciens Combattants – Créée en 1983, cette association ne compte plus aujourd'hui que 8 adhérents. Les membres du bureau ne souhaitent pas se représenter. Un appel à candidature sera lancé par la mairie. Adopté à l'unanimité. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 6 : Aménagement sortie à l'arrière de la salle des fêtes et de la mairie – Les membres du Comité des Fêtes souhaitant utiliser la cave de la mairie accessible par l'extérieur, l'espace sera aménagé. Les pavés autobloquants et briquettes entreposés sur la place de la Mairie seront utilisés. L'abri de chantier, initialement prévu, sera transporté aux ateliers municipaux. Adopté à l'unanimité. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 7 : signalisation routière : des panneaux d'interdiction ou de danger seront posés sur plusieurs sites de la commune en fonction de la dangerosité des lieux.

Point 8 : point sur travaux – affaissement de la voirie, après le pont de l'écluse. A été sécurisé. Réunion sur site mardi avec les représentants des VNF. Travaux d'électrification sur secteur Rigole : chantier suit son cours. Travaux mairie : l'entreprise ECB est en attente de la balustrade. Stations épuration : remplacement d'un moteur à la station de relevage de Naurouze, plantations des roseaux sur les 2èmes étages des épandages à Naurouze et au village.

Point 9 : questions diverses

✓ Vaccinations COVID : avec l'appui de la CCCLA, un recensement des personnes de plus de 75 ans va être mis en place pour faciliter leur vaccination.

✓ Pour information, l'excédent de fonctionnement 2020 est de 122.000 € (144.000 € en 2019)

✓ Commission communication : le site internet va être retravaillé pour être plus vivant. Une « newsletter » est envisagée en remplacement des mails d'information envoyés.

✓ Groupe travail sentiers de randonnées : les membres ont recensé les sentiers existants à aménager ou à créer. Une visite sur site s'impose.

✓ SMICTOM : baisse du tonnage des sacs noirs mais augmentation du prix du tonnage du tri sélectif par le COVALDEM.

✓ Services techniques : bilan des heures effectuées par les employées de la CCCLA et l'auto entrepreneur.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Ch. PRADEL

